

VILLE DE SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2023

Rapport de présentation (Conseil Municipal du 27 juin 2023)

Les trois budgets supplémentaires ci-après (budget principal de la Ville, budget annexe du Théâtre de l'Hôtel de Ville et budget annexe du lotissement « Ardoises Puy Heaume) sont des budgets permettant :

- de prendre en compte les reports de crédits de l'exercice 2022,
- d'intégrer les résultats de clôture de l'exercice précédent tels qu'ils ont été adoptés aux comptes administratifs 2022,
- d'ajuster les prévisions du budget primitif 2023,
- de supprimer, pour le budget principal, l'emprunt d'équilibre inscrit au BP 2023 en l'attente du vote du compte administratif.

1. LE BUDGET PRINCIPAL

1.1 La section de fonctionnement du Budget Principal

1.1.1 L'ajustement des dépenses

Chapitres comptables concernés	Réajust.	Eléments notables sur ajustements
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	15 100 €	Produits entretien complexe aquatique, travaux voirie, résidence journaliste médiathèque
	- 400 000 €	Gaz : tarifs et consommation réajustés à la baisse suite signature marché SIEMML
65 - CHARGES DE GESTION COURANTE	7 000 €	Participations OGEC : 6 000 €
		Participation SIAM : 1 000 €
	- 377 900 €	

	BP 2023	BS 2023	
Rapproch. BS avec dépenses foncion. réelles votées BP 2023	12 066 310 €	- 377 900 €	-3,13%

Concernant le gaz, le budget primitif (voté en décembre 2022) avait été construit sur des hypothèses prudentes (prix gaz potentiellement multiplié par 4) et sur des bases de consommations 2021. Connaissant dorénavant le prix du gaz pour 2023 et les consommations 2022 (réduites par rapport à celles de 2021 suite à la mise en place d'un plan de sobriété énergétique), le présent budget supplémentaire permet de minorer substantiellement les prévisions, à savoir : - 400 000 €.

1.1.2 L'ajustement des recettes

Chapitres comptables concernés	Réajust.	Éléments notables sur ajustements
73 - IMPOTS ET TAXES	- 135 000 €	Ajustement suite notification bases prévision.
74 - DOTATIONS, PARTICIPATIONS	72 200 €	Dotations Etat : 37 000 €
		Soutien Etat tarifs restaur. scolaire : 25 000 €
		Divers : 10 200 €
	- 62 800 €	

	BP 2023	BS 2023	
Rapproch. BS avec recettes fonction. réelles votées BP 2021	12 595 400 €	- 62 800 €	-0,50%

Éléments notables :

- les prévisions de recettes sur la fiscalité locale sont minorées suite à la notification officielle des bases prévisionnelles d'imposition. Un contact a été pris avec Direction Départementale des Finances Publiques pour expliquer cette minoration de produits. A ce jour, la DDFIP ne peut communiquer sur les bases individuelles et il n'est donc pas possible de connaître l'origine de cette baisse (probablement un établissement professionnel).
- Les dotations d'Etat sont abondées du fait d'une revalorisation positive des dotations classiques (DGF et DSR). De plus, la collectivité perçoit dorénavant une recette de l'Etat pour soutenir la tarification sociale de la restauration scolaire (ticket repas < à 1 €).

1.2 La section d'investissement du Budget Principal

1.2.1 L'ajustement des dépenses d'investissement

Depuis le vote du budget primitif, de nouveaux besoins sont apparus en matière d'investissement :

Chapitres comptables concernés	Réajust.	Éléments notables sur ajustements
20 - FRAIS D'ETUDES	- 99 000 €	Etudes expertise centre aquat. : 6 000 € Schéma directeur immobilier réalisé en interne : - 105 000 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	875 000 €	Elémentaire J. Ferry
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	322 000 €	Aire glisse urbaine
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	71 400 €	Nouveau carré au cimetière
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	54 300 €	Réparations, remplacements : toiture salle Gemmetie, compresseurs piscine, portail école PM Curie, cabanon école J. Ferry
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 000 €	Nouveaux équipements : citerne réserve piscine, vélo électrique,
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38 900 €	Réajustements chiffrages : trav. aménag. 51 Place Jeau XXIII, tableau scorage stade Ardoises, renaturation cour école PM Curie, contrôle d'accès, accueil police municipale
	1 275 600 €	

	BP 2023	BS 2023	
Rapproch. BS avec dépenses investis. réelles votées BP 2021	4 195 000 €	1 275 600 €	30,41%

1.2.2 L'ajustement des recettes d'investissement

Le budget primitif 2023 ayant été voté sans intégrer les excédents 2022, il était équilibré grâce à l'inscription d'un emprunt provisoire. Le présent BS permet d'une part, de « gommer » cet emprunt et, d'autre part, de réduire l'emprunt réel voté.

Chapitres comptables concernés	Réajust.	Éléments notables sur ajustements
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	843 600 €	Ecole élémentaire J Ferry, vidéoprotection, Pigeon Vole,...
16 - EMPRUNTS	- 1 616 795 €	Cf point ci-dessous
	- 773 195 €	

A noter que le programme de travaux relatifs à l'école élémentaire Jules Ferry bénéficie d'ores et déjà de subventions au titre du fonds vert (500 000 €).

ZOOM EMPRUNT APRES INTEGRATION BUDGET SUPPLEMENTAIRE				
Suppression emprunt équilibre pour BP	1 500 000 €	- 1 500 000 €	-100,00%	- €
Augment. emprunt école Jules Ferry	1 254 000 €	375 000 €	29,90%	1 629 000 €
Minoration emprunt autres investis.	924 310 €	- 491 795 €	-53,21%	432 515 €
Sous-total emprunt	3 678 310 €	- 1 616 795 €	-43,95%	2 061 515 €

1.3 Les reports de crédits du Budget Principal

La reprise des crédits 2022 reportés en 2023 résulte du compte administratif 2022 qui rend compte de l'exécution budgétaire de l'exercice.

Le Budget Supplémentaire 2023 reprend ces crédits pour les intégrer à l'exercice budgétaire en cours.

Les dépenses reportées sur 2023 en section d'investissement (1 694 970 €) correspondent à des projets ayant fait l'objet d'un engagement mais qui n'ont pu faire l'objet d'un mandatement en 2022.

Les reports d'investissement les plus significatifs sont les suivants :

Travaux école maternelle Jules Ferry	250 676 €
Travaux Rue Belle de Malicorne	179 083 €
Cimetière : travaux accessibilité et colombarium	156 660 €
Volets roulants école Jaudette	126 306 €
Fonds de concours Angers Loire Métropole : solde pour voirie, eaux pluviales.	109 964 €
Participation 2022 ZAC Reux Cordelles	72 000 €
Achats 2 véhicules : services ST et EES	58 724 €
Etudes travaux école élémentaire Jules Ferry	53 943 €
Planète Enfants : travaux sanitaires petits et travaux couverture	47 919 €
Equipement des services : matériels, logiciels,...	44 831 €

Les recettes reportées sur 2023 en section d'investissement (993 000 €) correspondent essentiellement à des reports de subventions d'équipement.

1.4 L'affectation des résultats du budget principal

L'excédent de fonctionnement généré par l'exercice 2022 s'élève à 3 497 016,11 €.

Cet excédent doit permettre de couvrir :

- Le besoin de financement dégagée en 2022 par la section d'investissement (différence dépenses moins recettes d'investissement) : 1 066 850,93 €
- Le besoin de financement dégagé par les restes à réaliser au 31/12/2022 : 701 970,43 €.

L'affectation des résultats se déroule en 2 étapes :

- Etape n°1 : couverture du besoin de financement ci-dessus = 1 768 821,36 € (1 066 850,93 € + 701 970,43 €)
- Etape n°2 : affectation au budget 2023 du solde de l'excédent de fonctionnement restant disponible, à savoir 1 728 194,75 € (3 497 016,11 € - 1 768 821,36 €).

1.5 L'équilibre général du Budget Supplémentaire 2023 : budget principal

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
BS AJUSTEMENTS CREDITS :		
Nouvelles lignes de crédits	- 377 900,00 €	- 62 800,00 €
Travaux régie : diff dép/rec = valorisation temps agents	14 500,00 €	20 000,00 €
Résultat de fonctionnement reporté : affect. résultats		1 728 194,75 €
Virement à la section d'investissement	2 048 795,00 €	
<i>arrondi</i>		0,25 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 685 395,00 €	1 685 395,00 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
BS AJUSTEMENTS CREDITS		
Nouvelles lignes de crédits	1 275 600,00 €	843 600,00 €
Virement de la section de fonctionnement		2 048 795,00 €
Reports (restes à réaliser 31/12/2022)	1 694 970,43 €	993 000,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 066 850,93 €	
Excédent de fonctionnement capitalisé : affect. résultats		1 768 821,36 €
EMPRUNT		- 1 616 795,00 €
<i>arrondi</i>	0,64 €	0,64 €
TOTAL INVESTISSEMENT	4 037 422,00 €	4 037 422,00 €

TOTAL BS 2023	5 722 817,00 €	5 722 817,00 €
----------------------	-----------------------	-----------------------

A noter :

- **toutes les sommes en rouge se neutralisent mutuellement.**
- **seules les lignes orange ont au final une incidence budgétaire.**

2 LE BUDGET ANNEXE DU THEATRE DE L'HOTEL DE VILLE

Pour rappel, par délibérations des 21/03/2023 et 23/05/2023, deux décisions budgétaires modificatives ont déjà été votées pour inscrire 2 700 € de crédits supplémentaires au chapitre des « charges exceptionnelles » (remboursements de billetterie suite à l'annulation d'un spectacle) et pour changer l'imputation budgétaire des redevances versées à la SACEM et à des prestataires « logiciels ».

Ces inscriptions budgétaires supplémentaires ont été possibles grâce à la minoration d'autres postes de fonctionnement.

Le présent budget supplémentaire doit permettre pour sa part d'affecter les résultats 2022, d'intégrer les reports 2022 et de procéder à quelques ajustements.

L'excédent de fonctionnement généré par l'exercice 2022 s'élève à 141 352,55 €.

L'exercice 2022 affiche également un excédent sur la section d'investissement : 20 006,01 €.

Par contre, au 31/12/2022, les restes à réaliser (en dépenses) s'élevaient à 21 056,88 €.

L'affectation des résultats se déroule en 2 étapes :

- Etape n°1 : couverture du besoin de financement affiché par la section d'investissement = 1 050,87 € (21 056,88 € - 20 006,01 €)
- Etape n°2 : affectation au budget 2023 du solde de l'excédent de fonctionnement restant disponible, à savoir 140 301,68 € (141 352,55 € - 1 050,87 €).

Au niveau de la section de fonctionnement, les dépenses suivantes doivent faire l'objet d'un réajustement :

	BP 2023	DM 2023	BS 2023	Budget + DM + BS
Programmation classique	241 450 €	- 2 700 €	46 700 €	285 450 €
<i>Dépenses artistiques (contrats,...)</i>	173 950 €		33 000 €	206 950 €
<i>Logistique : transports, location matériels,...</i>	24 500 €			24 500 €
<i>Frais accueil (restauration, hébergements, voyages)</i>	25 000 €		6 000 €	31 000 €
<i>Droits SACEM,...</i>	18 000 €	- 2 700 €	7 700 €	23 000 €
Co-production	29 000 €	- €	51 000 €	80 000 €
<i>Dépenses artistiques (contrats,...)</i>	26 000 €		51 000 €	77 000 €
<i>Restauration, hébergement (résidences)</i>	3 000 €			3 000 €
Partenariats Jeune Public 49	- €	- €	38 000 €	38 000 €
<i>Actions culturelles et coproduction</i>			27 000 €	27 000 €
<i>Restauration, hébergement (résidences)</i>			11 000 €	11 000 €
Action culturelle	26 000 €	- €	4 000 €	30 000 €
<i>Action culturelle classique</i>	26 000 €		4 000 €	30 000 €
Festival Zone Turbulence	8 000 €	- €	- €	8 000 €
Communication	30 000 €			30 000 €
Fournitures diverses (compris électricité)	17 800 €			17 800 €
Postes techniques : entretien, maintenance	15 000 €			15 000 €
Frais généraux	18 400 €			18 400 €
Charges de personnel :	451 250 €	- €	- €	451 250 €
Amortissements investissements	24 000 €			24 000 €
Charges div. : remb. spectacle annulé et transfert budget communal subv. résidence journaliste	1 100 €	2 700 €	9 000 €	12 800 €
Dépenses imprévues (ligne budgétaire uniq.)			58 300 €	58 300 €
	862 000 €	- €	207 000 €	1 069 000 €

Des ajustements sont bien également nécessaires au niveau des recettes de fonctionnement :

		BP 2023	BS 2023	BP 2023 + BS 2023
Chapitre 70 - Produits des services		87 000 €	- €	87 000 €
70621	Entrées tout public	75 000 €		75 000 €
70623	Droits d'entrée stages	500 €		500 €
707	Ventes de marchandises	1 500 €		1 500 €
7083	Location salle spectacles	10 000 €		10 000 €
Chapitre 74 - Subventions		772 900 €	66 700 €	839 600 €
741	Direct Régionale Aff Cultur.	80 000 €		80 000 €
742	Conseil Régional	40 000 €		40 000 €
743	Conseil Départemental	25 000 €		25 000 €
744	Ville St-Barthélemy-d'Anjou	581 900 €		581 900 €
746	Office National Diffusion Artist.	12 000 €	36 200 €	48 200 €
747	Subventions diverses	28 000 €	30 500 €	58 500 €
74783	Subvent. diverses Voisinages	6 000 €		6 000 €
Chapitre 75 - Produits gestion courante		100 €	- €	100 €
758	Produits div. gestion courante	100 €		100 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels		2 000 €	- €	2 000 €
7713	Libéralités (dons)			- €
778	Produits except. (mécénat)	2 000 €		2 000 €
Chapitre 002 - Excédent fonct. reporté		- €	140 300 €	140 300 €
002	Excédent fonct. reporté		140 300 €	140 300 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		862 000 €	207 000 €	1 069 000 €

EQUILIBRE GENERAL BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 : BUDGET THV

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
BS AJUSTEMENTS CREDITS	148 700,00 €	66 698,00 €
Résultat de fonctionnement reporté : affect. résultats		140 301,68 €
Virement section d'investissement	- €	
Inscription dépenses imprévues	58 300,00 €	
<i>Arrondis</i>		0,32 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	207 000,00 €	207 000,00 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
BS AJUSTEMENTS CREDITS		
Excédent de fonctionnement capitalisé : affect. résultats		1 050,87 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		20 006,01 €
Restes à réaliser	21 056,88 €	
Virement du fonctionnement		- €
TOTAL INVESTISSEMENT	21 056,88 €	21 056,88 €
TOTAL BS 2023	228 056,88 €	228 056,88 €

A noter :

- les sommes en rouge se neutralisent mutuellement.
- seules les lignes orange ont un impact au final sur le budget supplémentaire.

3 LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « ARDOISES PUY HEAUME »

Les budgets annexes « lotissements » ont la particularité de générer des comptes de stocks. Ainsi, les dépenses (y compris les travaux) sont toujours payées en section de fonctionnement. C'est une écriture comptable dite d'ordre qui transfère ces travaux en section d'investissement.

Lorsque des ventes de lots sont réalisées, on procède à l'inverse à des opérations de déstockage.

Pour rappel, suite à la réalisation d'une vente sur le secteur Puy Heaume Ouest (Clos de la Chevalerie) et après comptabilisation des travaux d'aménagement induits, une opération de déstockage devra être réalisée.

L'exécution budgétaire 2022 de ce budget affiche :

- un excédent de fonctionnement à hauteur de 189 745,68 €
- un déficit d'investissement à hauteur de 926 392,50 €

Au titre du budget supplémentaire, l'excédent de fonctionnement sera intégralement affecté à la couverture partielle du déficit d'investissement.

Le reste du déficit sera quant à lui couvert par une recette provenant de la vente d'un lot à PODELIHA. Cette recette d'un montant de 904 142 € permettra en effet, d'une part, de couvrir ce déficit, d'autre part, d'abonder une ligne budgétaire dans la perspective de la réalisation des travaux de voirie définitives.

EQUILIBRE GENERAL BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ARDOISES PUY HEAUME

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
BS AJUSTEMENTS CREDITS : lignes classiques	152 353,00 €	903 999,50 €
BS AJUSTEMENTS CREDITS : lignes stocks	752 647,00 €	1 000,50 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	905 000,00 €	905 000,00 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
BS AJUSTEMENTS CREDITS : lignes classiques		
BS AJUSTEMENTS CREDITS : lignes stocks	1 000,50 €	752 647,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	926 392,50 €	
Excédent de fonctionnement capitalisé : affect. résultats		189 745,68 €
EMPRUNT		- 14 999,68 €
TOTAL INVESTISSEMENT	927 393,00 €	927 393,00 €

TOTAL BS 2023	1 832 393,00 €	1 832 393,00 €
----------------------	-----------------------	-----------------------